



## BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Économiques

Vu la loi du 24 mai 1854 ;

Vu le procès-verbal dressé le *24 Juillet 1937*, à *14h35'*  
au greffe du Gouvernement provincial du Brabant ; de Siège ;

### ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à *Mlle. A. Collard et N. De l'arbre,*  
*respt. Namur et 13, rue St<sup>e</sup> Marie, à Angleur,*

un brevet d'invention pour :

*Galon*

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

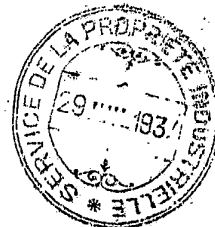
Bruxelles, le *31 Aout 1937*

Au nom du Ministre et par délégation  
Le Directeur général du Commerce intérieur  
Le Directeur, Chef de Service ;

*E. Cayan*

Le Jalon " COLDEL "

Description



Le plan n°1 annexé à la présente description, daté du 16 juillet 1937, figure le dessin du jalon "COLDEL".

Ce dessin indique le principe essentiel de l'objet à breveter

Cet objet a été conçu par Messieurs, COLLARD, Alfred de Hamoir sur Ourthe, province de Liège et DE L'ARBRE, Nicolas, d'Angleur lez Liège; tous deux légalement Géomètres-Jurés.

L'objet dont s'agit est appelé à remplacer les jalons, pieds d'équerres d'arpenteurs et d'appareils topographiques en usage jusqu'à ce jour. Ces anciens jalons et pieds sont généralement en bois et il faut se munir d'un fil à plomb à main pour les fixer sensiblement verticaux dans le sol pour que le Géomètre puisse opérer.

Avec le système que nous faisons breveter, le fil à plomb restera en permanence à l'intérieur du jalon qui sera creux. Une fenêtre F, percée dans une chapelle, à mi-hauteur du jalon, permettra de constater lorsque le plomb se trouvera dans le prolongement de l'axe vertical inférieur; de cette façon le jalon se placera instantanément bien droit.

On comprendra de suite que l'ancien système était précaire et permettait des erreurs d'opérations qui seront évitées désormais.

Les appareils seront en métal mais en Aluminium de préférence, sauf la pointe d'enfoncement qui sera en acier trempé.

Voici le détail des pièces qui entrent dans la construction d'un jalon:

1° La pointe d'enfoncement en acier trempé; 2° un morceau de tube métallique de 25m/m de diamètre extérieur environ, 3° une chapelle avec fenêtre, en métal coulé, formant manchon de réduction; 4° un bout de tube semblable à 2°; 5° un cône supérieur pour fixer l'appareil de mesure; 6° un fil à plomb central fixé au cône précité. Tous les organes décrits sont assemblés par filetages au pas de gaz, dans l'ordre précité de bas en haut.

Dressé à Angleur, le 16 juillet 1937

*A. Collard*  
*N. De l'Arbre*

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
BREVET D'INVENTION n° 422840

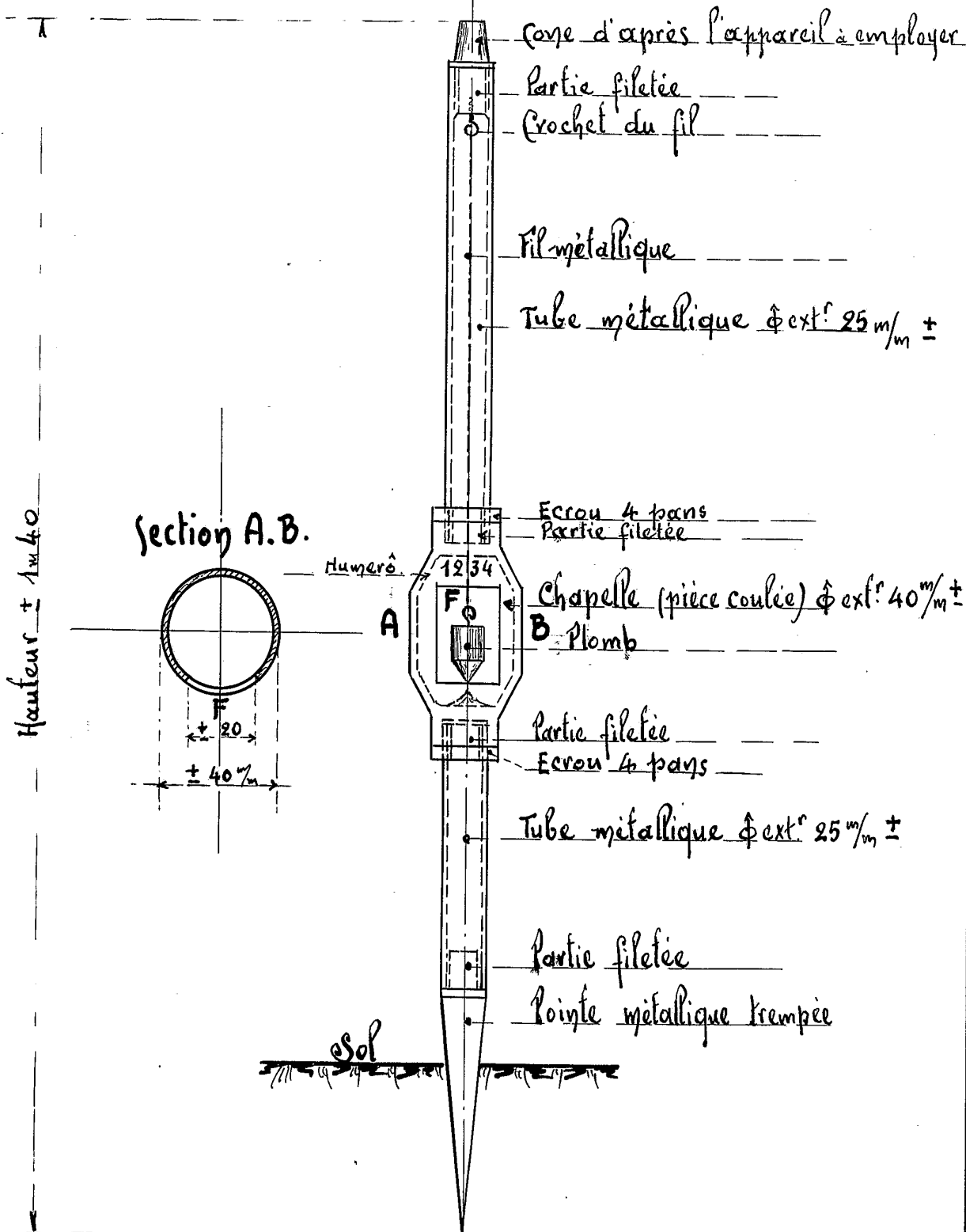
DEMANDE DÉPOSÉE, le 24 VII. 1937  
BREVET ACCORDÉ par arrêté ministériel du 31 VIII. 1937

# LE JALON "COLDEL"

Plan n°1

ELEVATION

422840



Ce système de Jalon a été trouvé par les Géomètres :

A. Collard de Hamoir et N. De l'Arbre d'Angleur

Le 16 juillet 1937

*A. Collard*

*N. De l'Arbre*